



SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR

Mairie
46310 Saint Germain du Bel Air
Horaires: Mardi 14h-18h Jeudi et vendredi 8h-12h
Téléphone : 05 65 31 02 12
Messagerie : mairie-saint-germain@orange.fr
Site : www.saintgermaindubelair.fr



Chères habitantes, chers habitants,
Je tiens, avant tout autre propos, à adresser mes plus sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu un proche au cours de cette année. Mon soutien va également, bien entendu, à toutes celles et tous ceux qui subissent en ce moment la maladie.
Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune avec toute la chaleur possible. Bienvenue également à tous les nouveau-nés de notre commune.
La confiance que vous m'avez accordée au printemps dernier lors des élections municipales, bien particulières puisque nous n'avons pu prendre nos fonctions qu'au mois de mai, est le moteur de mon action pour la commune. Elle est encore plus marquée dans la situation que nous vivons aujourd'hui.
En raison des conditions sanitaires, nous n'avons pas pu cette année dresser les maïs comme c'est la tradition, et nous ne pourrions pas davantage organiser la réception des vœux ce mois-ci. Nous avons cependant décidé de distribuer des paniers garnis à nos aînés pour leur offrir à toutes et tous un moment de plaisir.
Nos pensées vont également au personnel de notre EHPAD qui fait un travail formidable durant cette période délicate.
Je souhaite aussi apporter tout mon soutien aux professeurs des écoles, ainsi qu'à tout le personnel scolaire. Félicitations aussi aux élèves pour les efforts fournis.
Les conséquences de la pandémie sur les activités de chacun sont parfois terribles, y compris pour les entreprises et commerces, touchés de plein fouet. Le conseil municipal et la communauté de communes ont mis en place toutes les aides possibles.
Et comment ne pas penser aux associations de notre commune, impactées par l'arrêt de leur activité.
Les agents municipaux font eux aussi un travail très important auprès de la population et je voudrais les remercier et les féliciter pour leur implication.
Vous imaginez bien que les projets de la commune ont pris eux aussi un coup de frein au cours de l'année passée, mais ils seront repris. Soyez assurés que le conseil municipal et moi-même œuvrons chaque jour pour préparer l'avenir.
Nous avons fait en sorte que notre commune continue à être un lieu agréable en entretenant son fleurissement, et les décorations de Noël ont été installées assez tôt.
Il me semble que nous avons tous besoin de ces moments de plaisir.
Le plus important au cœur de cette crise est de tenir bon la barre pour ne pas chavirer ou prendre un mauvais cap. Peut-être que le ciel commence à s'éclaircir avec l'arrivée d'un vaccin qui pourrait permettre à tous d'échapper à cette menace.
Chères habitantes, chers habitants, je vous adresse à tous mes vœux de bonne santé et de bonheur malgré les circonstances pour cette nouvelle année 2021. Espérons tous ensemble qu'elle nous apportera la joie de nous libérer de ce virus !
L'écrivain français Bossuet a écrit : « Le temps découvre les secrets ; le temps fait naître les occasions ; le temps confirme les bons conseils. »
Alors, essayons de prendre du recul et espérons un temps meilleur qui nous permette de regarder devant et de nous projeter vers un avenir plus serein.

Patrick LABRANDE, maire de Saint Germain du Bel Air

En 2020

Les naissances....

CALLAULT LONGATTE Lola
VALENTIN Léon
FLORENTY Emy
LARUE Gabin
FYVEY EXMELIN Pablo

Les mariages...

VILLENEUVE Nicolas
et MERCADIER Noémie

Nous ont quittés...

LONGATTE Patrick
DELTRIEU Claude
FERY André
SOUVIELLE René
MAZIERES Michelle
CAYLA Marcel
LAURENT Marcelle
VANDOMME Alice
DEVIERS Adélaïde
LIS Anne-Marie
LOICHOT Michel
SERRES Louis
BONIMEUX Ginette
DUBUC Claude
GAUBAN Christiane
FLORENTIN Jacqueline
COUPAT Yvette
DELMAS Alfred



L'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux

Le cadre budgétaire 2020

Budget principal, partie fonctionnement

Dépenses : 555 887 euros, dont 196 900 € de charges générales, 212 200 € de charges de personnel, 10 845 € de subventions aux associations...
Recettes : 590 887 €, dont 216 100 € d'impôts et taxes et 188 907 € de dotations et subventions

Budget principal, partie investissement

Dépenses : 825 762 euros, dont 352 917 € affectés la rénovation de la salle des fêtes, ainsi que divers travaux et aménagements qui seront reportés au budget 2021.

Recettes : 825 762 €, dont 238 233 € de subventions pour la rénovation de la salle des fêtes.

Budgets annexes (la partie investissement est le plus souvent prévisionnelle, pour des travaux ou achats à venir)

Service de l'eau :

Fonctionnement : 53 026 €

Investissement : 115 645 €

Assainissement :

Fonctionnement : 110 513 €

Investissement : 709 899 €

dont 446 800 € pour la réfection

de la station d'épuration, travaux pour lesquels la commune a bénéficié de 221 500 € de subventions.

Transport scolaire :

Fonctionnement : 17 896 €

Investissement : 13 680 €

Plusieurs commissions de travail ont été mises en place...

...au sein du nouveau conseil municipal installé le 23 mai, suite aux élections du 15 mars :

- Commission communication, qui a rédigé le bulletin que vous lisez actuellement
- Commission adressage, pour la dénomination des voies et places
- Commission chargée du règlement de la salle des fêtes
- Commission de réflexion sur la réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie
- Commission pour l'aménagement de la zone du cimetière
- Commission animation (activités suspendues en raison du protocole sanitaire)
- Commission chargée de l'amélioration de la voirie
- Commission de réflexion pour accompagner un projet de bar restaurant dans le bourg

Les dernières nouvelles du tri



La marge de progression demeure importante, comme en témoignent ces images : à gauche, dans un container vert, on ne devrait trouver que des déchets recyclables en sacs transparents ; à droite, dans un container gris, il ne devrait y avoir que des ordures non recyclables en sacs et non en vrac.

Est joint un document rappelant les consignes de tri.



Urbanisme : quelle autorisation est nécessaire pour un projet portant sur ma maison et ses annexes ?
(se renseigner en mairie)

> **Une déclaration préalable CERFA 13703*07 est requise dans les exemples suivants :**

- Je modifie l'aspect extérieur de la maison (couleur des menuiseries ou de la façade, création d'une ouverture, rénovation de toiture, installation de panneaux solaires en toiture, création de fenêtres de toit)
- Je crée une clôture, j'installe un abri de jardin ou une annexe ou aménage des combles pour une surface comprise entre 5 et 20 m².
- Je crée une piscine enterrée ou hors sol de 10 à 100 m² découverte ou avec couverture de moins de 1,80 m de haut

> **Un permis de construire CERFA 13406*07 est nécessaire pour les projets plus importants :**

- J'installe un abri de jardin, crée une annexe ou aménage des combles pour une surface supérieure à 20m²
- Je crée une piscine de plus de 100 m² ou dont la couverture dépasse 1,80 m de haut

Déploiement de la fibre optique

Pour connaître l'état d'avancement de la fibre chez vous, consultez la carte de ALL FIBRE en ligne et vérifiez le code couleur :

<https://www.alliancetreshautdebit.fr>

Les évènements 2020

L'année 2020 avait pourtant bien commencé, avec les vœux du conseil municipal sous chapiteau sur le foirail : un moment bien sympathique.

Puis la COVID est apparue, bouleversant la vie quotidienne.

Les associations ont suspendu leurs activités, des chantiers ont été perturbés, le confinement a limité nos déplacements....

Le personnel municipal a cependant continué de travailler en adoptant les précautions recommandées. Même chose à l'EHPAD, où des consignes strictes ont été mises en place.

Après le 1^{er} confinement, l'activité a repris, en respectant les consignes sanitaires : à la MAM, dans les commerces, sur le marché, à l'école, avec le transport scolaire....

Les réunions du conseil municipal se sont tenues dans la salle du foot afin de respecter la distanciation physique. Un grand merci à nos couturières bénévoles, pour la confection de 1950 masques pour la commune, mais aussi pour notre département.



Le 8 mai



Le marché d'été



Une partie du travail de nos couturières bénévoles



Reprise masquée à l'école



Cérémonie du 11 novembre

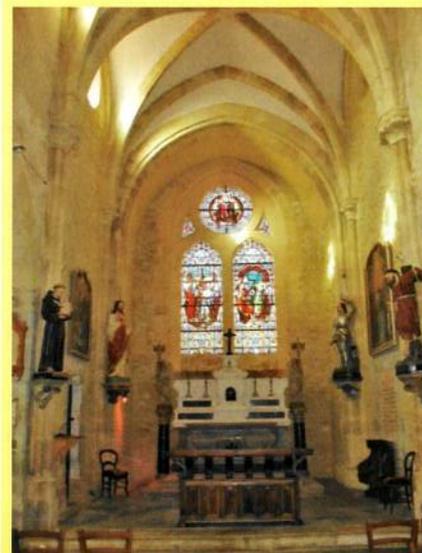


Fin d'année en lumières, malgré la COVID

Les réalisations 2020



La restauration du chœur de l'église a été réalisée en début d'année. Le maître d'ouvrage est la mairie. Le coût des travaux a quasiment été couvert par des dons de particuliers, et par l'excédent des donations collectées par la Fondation du Patrimoine, suite à la souscription lancée initialement par l'association NATENPA pour la restauration des tableaux et sculptures de l'église



Fin des travaux de la salle polyvalente



Rénovation de la station d'épuration

Et n'oublions pas !!!!

Respectons les consignes sur les nuisances sonores : l'utilisation de matériels bruyants, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse,... n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 (arrêté préfectoral du 2 décembre 2009)

Et n'oublions pas que le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, des ménages et des collectivités est interdit. (arrêté préfectoral du 5 juillet 2012)

